

CONCOURS RÉGIONAL IMAGES PROJÉTÉES MONOCHROME SAISON 2024/2025

Le commissaire : Véronique GADIOUX

Mail : veronique.gadioux@sfr.fr

• CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Le concours Régional est ouvert à tous les membres de l'UR18, à l'exception des membres qualifiés en Coupe de France ou en National 1.

Les participants devront être à jour de leur cotisation fédérale pour voir leurs images monter en National 2.

Sujet libre :

- L'auteur prend la responsabilité des sujets présentés.
- Nombre de photos par club : illimité
- Nombre de photos par auteur : 3 photos maximum.

• PRÉSENTATION DES PHOTOS :

Chaque fichier sera fourni en HDEF :

- format **JPEG**,
- Taille : **1920 pixels en horizontal x 1920 pixels en vertical** (valeurs Maximum)
- Poids du fichier de **3 Mo** (Maximum)
- Profil : **sRGB**

Attention ! Enregistrer les images dans leur sens de lecture (vertical ou horizontal). En cas d'erreur, l'image sera présentée telle quelle et aucune modification ne sera apportée par les organisateurs.

• INSCRIPTION ET ENVOI DES PHOTOS :

L'inscription de chaque adhérent et l'envoi des photos HDEF devront s'effectuer, via le portail concours du site de la FPF :

<http://outils.federation-photo.fr/concours/>

Pour se connecter, saisir votre adresse mail et le mot de passe que vous aurez choisi. Si vous n'êtes pas fédéré il faudra demander à votre responsable de club de vous fournir un numéro d'adhérent club « fictif » pour ce concours open.

• MODALITÉS DE PARTICIPATION :

La même image (ou image très proche) ne peut participer la même année dans plus d'une discipline (Images Projetées, Couleur Papier, Monochrome Papier) qualificative pour les concours nationaux.

Le commissaire se réserve le droit de retirer toute photo présentant un caractère non conforme aux bonnes mœurs.

Date limite d'enregistrement : **avant le 09 mars 2025 minuit**

ATTENTION : Pas plus de 3 images animalières nature par Club. Seules 2 d'entre elles pourront monter en National 2.

• JUGEMENT :

Modalités : Jugement par Internet

- Inscription et saisie des photographies : 04 septembre 2024 au 09 mars 2025 minuit
- date de la compétition : 23 mars 2025
- Date de remise des résultats : 25 mars 2025

Composition du jury : 3 personnes extérieures ou non à l'UR18.

Le jury se verra présenter les photos en totalité avant de noter de 20 à 6.

• PALMARES :

- Classement par œuvre
- Classement par club : sur les 6 meilleures photos, avec un minimum de 3 Auteurs par club
- Classement par auteur : sur les 3 meilleures photos

• SÉLECTION POUR LE CONCOURS NATIONAL :

Les épreuves ayant obtenu les meilleures notes seront qualifiées. En cas d'ex-æquo, Le commissaire sera souverain afin de déterminer les œuvres participant au National.

L'attention des participants est attirée sur le fait que les œuvres montant en N2 doivent scrupuleusement respecter les règles décrites dans le guide des compétitions FPF, en particulier pour tout ce qui concerne :

- Les œuvres d'art qui doivent être intégrées dans la photographie comme décors et non comme sujet.
- Les images générées par l'intelligence artificielle (IA) qui sont formellement interdites. Sont seulement acceptés les outils qui permettent d'améliorer la densité, les contrastes, la couleur, le bruit etc... La créativité est libre à condition que toutes les modifications soient le fait de l'auteur.
- Tout cela est décrit page 25

Le nombre de photos participant au concours national 2 est fixé par le Commissariat National en fonction des résultats de l'année précédente.

Le Commissariat régional informera les participants au Concours National 2 de la disponibilité et des résultats de leurs œuvres.

Les résultats, les meilleures œuvres, les coups de cœur seront mis sur le site de l'URSIF / UR18 (<https://ursif.fr/>)

• **GARANTIES :**

Toute photo ne respectant pas ce règlement sera systématiquement disqualifiée. La participation au Concours Régional IP Monochrome implique l'acceptation du présent règlement.

Le Commissaire,
Véronique GADIOUX